

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0008223

AS4357

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2679

Société : Rotana R.A.D

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : JERNAK Bouchach

Date de naissance : 21/01/1952

Adresse : lot ATTADAR route Rue 6 de Sy ouf Fk
Casablanca

Tél. : 066989774 Total des frais engagés : 194,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 10/01/2023

Nom et prénom du malade : JERNAK Bouchach Age : 71 ans

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Cardiopathie ischémique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : -

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

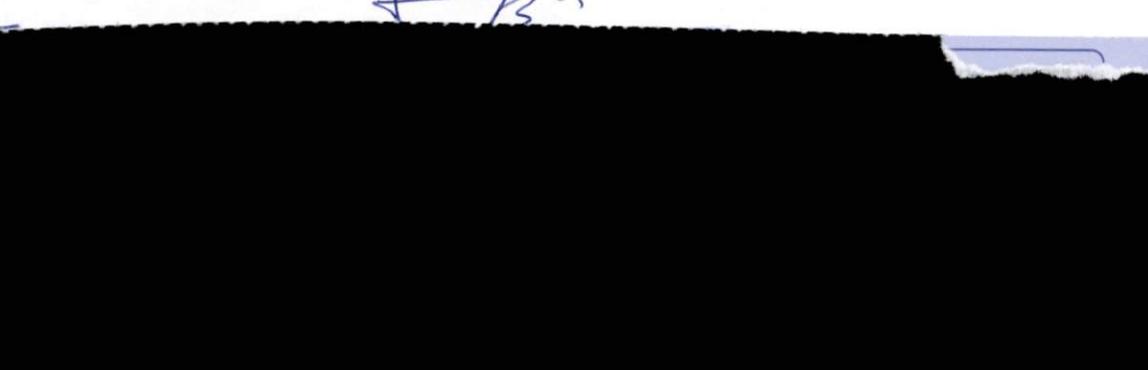
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

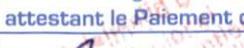
Fait à : Casablanca

Le : 10/01/2023

Signature de l'adhérent(e) : JERNAK Bouchach



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoriaires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/01/23		C3		
				Professeur Dr. S. A. Marrakech Chef de Clinique Avancé Marrakech INPE : 101 104 112

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE RESIDENCE ANNAIM Siham GUERRAOUI <i>Docteur en Pharmacie</i> Résidence Annaïm - Oulfa Tel: 05 22 89 43 09 - Casablanca 00 22 212 52 89 43 09	<u>10</u> <u>01</u> <u>2023</u>	<u>T: 194,10 DH.</u>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		COEFFICIENT DES TRAVAUX
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 B		MONTANTS DES SOINS
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

المملكة المغربية
القوات المسلحة الملكية
المستشفى العسكري ابن سينا
مراكش

ROYAUME DU MAROC
FORCES ARMEES ROYALES
HÔPITAL MILITAIRE AVICENNE
MARRAKECH

Le : 10/01/2023

ORDONNANCE

*Professeur Abdellmajid BOUZERDA
Médecin Spécialiste en Cardiologie
Cardiologue militaire
Chef de Service de Cardiologie
Hôpital Militaire Avicenne Marrakech
INPE: 101 104 172*

Biphosph 2mg



1cpj

Cardiaspiror 100mg

1cpj

Ictave's 10mg

1cpj

Exforge 500mg

1cpj

Cardiaspirine 100 mg/30cpls
Acide acetylsalicylique
P.P.V. : 27.70 DH
Bayer S.A.

Cardiaspirine 100 mg/30cpls
Acide acetylsalicylique
P.P.V. : 27.70 DH
Bayer S.A.

Cardiaspirine 100 mg/30cpls
Acide acetylsalicylique
P.P.V. : 27.70 DH
Bayer S.A.

Barcode: 6 118001 090280

PHARMACIE RÉSIDENCE ANNAM
Sihana - Pharmacie
Docteur H. Bouzera
Résidence Annam - Casablanca

*Professeur Abdellmajid BOUZERDA
Médecin Spécialiste en Cardiologie
Cardiologue militaire
Chef de Service de Cardiologie
Hôpital Militaire Avicenne Marrakech
INPE: 101 104 172*

(1)

(3)

(4)

37,100x3

27,70x2

6 118001 090280

X 30
7

T: 194, 100H.

37,00

37,00

37,00